

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 19 septembre 2022

N° CP-2022-8-12-22

N° applicatif 4323

12^{ème} Commission

Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

Service instructeur

Service jeunesse

Service consulté

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DE 4 POSTES AU TITRE DU FONDS DE COOPERATION A LA JEUNESSE ET A L'EDUCATION POPULAIRE (FONJEP)

Résumé : Soucieuse d'une prise en compte globale des questions de jeunesse, la Collectivité européenne d'Alsace contribue à l'autonomie et à l'épanouissement des jeunes en soutenant les associations départementales qui développent des actions socio-éducatives visant à accompagner les jeunes dans leur parcours de vie et favorisant la responsabilité et leur engagement.

Les postes "FONJEP" sont des aides versées par l'intermédiaire du Fonds de Coopération à la Jeunesse et à l'Education populaire (FONJEP) pour le compte de l'État à des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Ces aides viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. Les collectivités sont encouragées à en compléter le financement.

Le présent rapport propose de reconduire, au titre de l'année 2022, les subventions de fonctionnement annuelles versées à quatre structures faisant appel à un salarié sur un poste FONJEP, pour un montant total de 32 000 €.

La politique Jeunesse de la Collectivité : éléments de contexte

La Collectivité européenne d'Alsace investit fortement dans sa jeunesse, pour préparer l'avenir, en mobilisant en 2022 près de 300 M€ en fonctionnement, soit près de 20% de ses dépenses de fonctionnement.

Au-delà des conditions matérielles, la Collectivité européenne d'Alsace a la volonté d'être un acteur éducatif à part entière. Elle souhaite s'impliquer au quotidien aux côtés de l'Education nationale, des familles et du secteur associatif. A travers un panel de mesures éducatives, l'objectif est de contribuer à la réussite éducative et personnelle des collégiens.

Le soutien financier porte en priorité sur des projets en direction des jeunes de 10 à 25 ans, dans les domaines de l'éducation, de l'ouverture culturelle et de l'engagement.

Au titre des actions-phares portées par la Collectivité au bénéfice de la jeunesse alsacienne, on peut citer :

- le soutien au fonctionnement des structures socio-éducatives, et notamment 1,5 M€ pour les centres socio-éducatifs bas-rhinois, et 80 000 € attribués dans le cadre de l'appel à projets Jeunes Citoyens dans le Haut-Rhin ;
- des actions éducatives, notamment le dispositif « Filières Métiers » déployé dans des collèges qui souhaitent faire découvrir et promouvoir des métiers en tension, ou encore les Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité,
- le soutien au fonctionnement des structures bas-rhinoises favorisant l'engagement des jeunes (108 000 € alloués à l'association Unis-Cité qui emploie des Volontaires en service civique, proposition d'attribution de 110 000 € à la FDMJC qui fait l'objet du présent rapport)
- actions de prévention, avec l'acquisition et la conception d'outils à l'éducation à la santé, à la citoyenneté et au vivre ensemble, dont bénéficient plus de 10 000 jeunes annuellement.

Le budget global du service Jeunesse de la Collectivité s'élève ainsi à près de 2,3 M€ en 2022.

Il est précisé que les travaux de convergence et d'élaboration d'une nouvelle politique Jeunesse seront conduits en 2023.

Aide au financement de 4 postes « FONJEP » (Fonds de Coopération à la Jeunesse et à l'Education Populaire) sur le territoire haut-rhinois

Les « Postes FONJEP » (Fonds de Coopération à la Jeunesse et à l'Education populaire) sont alloués, d'une part, par la Direction Départementale pour la Cohésion Sociale et la Protection des Populations du Haut-Rhin (DDCSPP 68) et, d'autre part, par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des sports et de la Cohésion sociale (DRDJSCS) Grand Est, à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, à des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Ces aides versées par l'Etat, d'un montant de 7 000 € à 8 000 €, viennent soutenir un projet qui nécessite l'emploi d'un salarié qualifié. Les collectivités sont encouragées à en compléter le financement.

Dans ce contexte, le Conseil départemental du Haut-Rhin allouait un financement complémentaire à celui de l'Etat, à hauteur de 8 000 € par poste et par structure, à des associations d'éducation populaire, têtes de réseau départementales, retenues dans le cadre de ce dispositif d'Etat, à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt.

En 2021, la Collectivité européenne d'Alsace avait reconduit ces financements pour une enveloppe de 32 000 €, correspondant à 4 postes. Il est proposé le maintien du dispositif pour 2022.

Ainsi, au titre de l'année 2022, il est proposé de renouveler la subvention de fonctionnement allouée en 2021 à 4 postes FONJEP, à hauteur de 8 000 € par poste, aux structures suivantes :

- Fédération Départementale des Foyers Clubs d'Alsace,
- Union départementale des Centres Sociaux et Socio-Culturels du Haut-Rhin,
- Ligue de l'Enseignement du Haut-Rhin,
- Pupilles de l'Enseignement Public d'Alsace (PEP Alsace).

L'ensemble de ces financements représente un total de 32 000 €.

Perspectives

Un arbitrage visant au déploiement de ce dispositif à l'échelle alsacienne sera soumis à l'assemblée en 2023.

Au vu de ce qui précède, il est proposé :

- d'attribuer des subventions de fonctionnement à des associations agissant en faveur des jeunes alsaciens, pour un montant total de 32 000 €, selon le détail figurant en annexe 1.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits concernés seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	NATANA	Montant
P207	O004	P207E01	T50	(1091) 65-65748-338	32 000 €
TOTAL					32 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY